

Chemin des Outaouais

Itinéraire



Tout en marchant ...



Parcours du Chemin des Outaouais

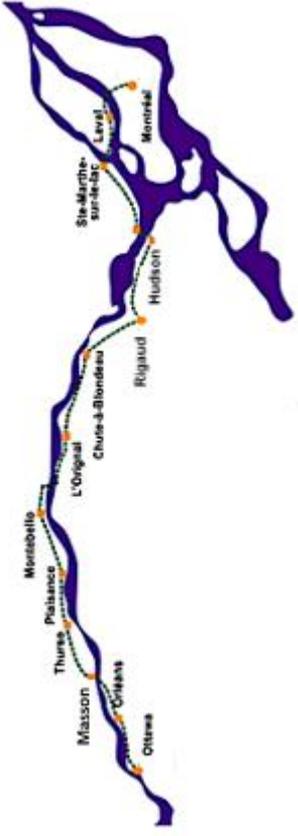


Table des matières

Avis importants.....	2
Jour 1 : Ottawa à Orléans—19,87 km	4
Jour 2 : Orléans à Masson (Gatineau) —14,0 km	7
Jour 3 : Masson (Gatineau) à Thurso—19,5 km.....	9
Jour 4 : Thurso à Plaisance—18,5 km **	12
Jour 5 : Plaisance à Montebello—23,6 km **	15
Jour 6 : Montebello à L'Original—23,9 km.....	17
Jour 7 : L'Original à Chute-à-Blondeau—19,3 km	19
Jour 8 : Chute-à-Blondeau à Rigaud—22,7 km.....	20
Jour 9 : Rigaud à Hudson—15,5 km	22
Jour 10 : Hudson à Sainte-Marthe-sur-le-Lac—20,7 km	24
Jour 11 : Sainte-Marthe-sur-le-Lac à Laval—20,7 km **	26
Jour 12 : Laval à l'Oratoire St-Joseph, Montréal—12,7 km	29
Validation quotidienne du parcours (À imprimer s.v.p.).....	31



Notes

- Si vous n'imprimez pas ce guide, veuillez à bien imprimer la [Validation quotidienne du parcours](#) afin que vous puissiez la faire tamponner ou signer à chaque étape.
- Si vous souhaitez imprimer le guide, le format final est 8,5 "x 5,5". Vous pouvez également demander à l'imprimeur d'ajouter une reliure spirale en haut.
- ** indique un trajet alternatif.
- Le terme « marcheur » inclut aussi les marcheuses; il est utilisé pour alléger le texte.
- Icônes : gracieuseté de [Flaticon.com](#).
- *Mis à jour le 14 avril 2022*

Avis importants

Responsabilité et dommages

La pratique de la randonnée pédestre comporte des risques. Il est **impératif** que chaque marcheur respecte le code de la route, des pistes cyclables et de tout autre sentier pendant sa marche pèlerine du Chemin des Outaouais.

Il est aussi primordial que chaque marcheur suive les règles de chacun des hébergements qui l'accueillent.

Le « Chemin des Outaouais » se dégage de toute responsabilité quant aux malaises, accidents, pertes et vols d'équipements ou toute blessure de quelque nature qu'une personne pourrait subir lors des activités ou sur les lieux d'un hébergement qu'il organise.

Soyez prudent, soyez vigilant, faites attention à la circulation.

En cas d'urgence, composez le 911.

Hébergements

Le « Chemin des Outaouais » ne peut assumer aucun frais advenant le désistement de l'un ou l'autre de nos hébergeurs durant votre déplacement. Seuls les marcheurs dûment inscrits au Chemin des Outaouais ont accès aux hébergements indiqués dans cet itinéraire. Ces marcheurs inscrits reçoivent un écusson qui les identifie. De plus, une liste des marcheurs est distribuée aux responsables de chacun des hébergements.

Il peut arriver que des informations complémentaires soient laissées à certains hébergements, par exemple comment obtenir la clé à l'hébergement suivant. Prière d'en prendre note s.v.p.

Consignes

- Sur une route sans trottoir, marcher sur l'accotement gauche du chemin, face à la circulation.



Surveillez les autocollants portant ce logo. Il vous indique que vous êtes sur la bonne route. La plupart du temps, vous le trouverez collé à l'endos des panneaux de circulation, face à vous.

Surveillez aussi les **flèches jaunes** qui vous indiquent la route à suivre. 

- Chaque jour, prévoir eau et nourriture pour la route. Certains lieux d'hébergement sont munis de cuisinettes.

- Faire tamponner ou signer sa [Validation quotidienne du parcours](#) (voir la dernière page) à chaque hébergement.
- Arrivée à l'hébergement après 14 h et départ avant 9 h.
- Chaque marcheur doit remettre la contribution demandée par l'hébergeur (20 \$ **ou plus comptant**) à chacun des lieux d'hébergement. Si on offre un repas, le coût est déterminé par l'hôte. Il est fortement encouragé de remettre 20\$ comptant à chaque hébergement même si vous ne complétez pas le parcours. Veuillez noter que le montant demandé est déterminé par les hébergeurs eux-mêmes ; on note une hausse des tarifs comparativement à 2019, avant la pandémie. Le Chemin des Outaouais n'en est aucunement responsable.
- Vous êtes invités à préparer votre Chemin : regardez le trajet à l'avance sur un service de cartographie Web et notez des informations pertinentes, par exemple les routes, les restaurants, etc.
- **La literie n'est pas fournie.** Apporter **taie d'oreiller** et **sac de couchage**, serviette, débarbouillette et nécessaire de toilette. Sauf exception, les hôtes n'offrent pas de service pour la lessive.
- S.v.p. respectez l'environnement. Ne laissez aucune empreinte sur votre parcours, sauf celle de vos pas !
- Les marcheurs doivent se conformer aux mesures sanitaires en vigueur dans la Province.
- Vous pouvez, si vous le désirez, partager vos informations d'urgence avec une personne de votre groupe.
- **Pour plus d'informations**, veuillez consulter la foire aux questions sur <https://chemindesoutaouais.ca>.

Photos

Vous avez des photos de votre Chemin à partager ? Faites-nous les parvenir à l'adresse suivante : photo@chemindesoutaouais.ca. Nous les publierons, avec votre permission, sur notre Facebook, Site Web, Twitter et Instagram.

Jour 1 : Ottawa à Orléans—19,87 km

Départ à 08h00 de la Basilique-Cathédrale Notre-Dame d'Ottawa (385, promenade Sussex, Ottawa).

Vos accompagnateurs vous guideront jusqu'à la rive de la Rivière des Outaouais par un trajet alternatif. Le trajet indiqué ici est plus direct.

1. En quittant la Basilique-Cathédrale Notre-Dame, prendre à droite sur la promenade Sussex jusqu'au premier rond-point. En route, Monnaie royale canadienne, Affaires étrangères, chutes Rideau, Ambassade de France, résidences du premier ministre du Canada et du gouverneur général. **1,8 km**



Contourner le rond-point par la droite jusqu'à l'entrée de la résidence officielle du Gouverneur Général où vous avez accès à des toilettes publiques.

2. En quittant l'entrée de la résidence du Gouverneur Général, reprendre à droite sur la promenade Sussex (maintenant Princess Ave) jusqu'au 2^e rond-point. Contourner le rond-point par la droite, traverser l'avenue Princess et continuer tout droit jusqu'à la piste cyclable (Sentier de la rivière des Outaouais) qui bifurque à droite juste avant la promenade Sir-Georges-Étienne-Cartier. **0,4 km**

3. Prendre à droite et suivre la piste cyclable jusqu'à ce qu'elle rejoigne le chemin Lisgar. **1,1 km**

4. Traverser le chemin Lisgar et marcher sur le trottoir à droite de la promenade Sir-Georges-Étienne-Cartier jusqu'à l'avenue Acacia. **0,5 km**

Prendre à droite et longer l'avenue Acacia en empruntant le trottoir à droite. **0,35 km**

Après le 741, avenue Acacia, se diriger à gauche vers l'entrée d'un parc de la Commission de la capitale nationale (l'écriteau se lit « Rocailles CCN ») et suivre la piste asphaltée. **0,1 km**

Vous observerez une vieille fontaine au fond du parc, à votre gauche. Marcher vers la fontaine en suivant un sentier de pierres.

Passer devant la fontaine vers la gauche, puis descendre un escalier qui vous conduit jusqu'à un stationnement.

Traverser ensuite **prudemment** la promenade Sir-Georges-Étienne-Cartier pour rejoindre la piste cyclable.

La prendre à droite et vous verrez, à environ 30 mètres, le grand panneau du Ottawa New Edinburgh Club. **0,2 km**

5. À ce grand panneau, prendre à gauche et descendre l'escalier jusqu'au sentier en gravier qui longe la rivière des Outaouais. (Vous pouvez aussi rejoindre le Sentier de la Rivière des Outaouais environ 200 m plus loin si l'escalier n'est pas accessible). Tourner à droite sur le sentier et continuer jusqu'à l'embranchement qui indique « Orléans ». Il y a des aires de repos sur le sentier. **7,7 km**
6. À l'embranchement « Orléans », prendre à droite et monter la petite pente.



Toilettes sèches à droite.

En haut de la pente, prendre à gauche la piste cyclable qui entre dans le boisé.

Continuer tout droit sur la piste cyclable. À l'embranchement suivant, prendre à droite et poursuivre jusqu'à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Prendre à gauche sur la promenade et traverser le pont. **1,0 km**

7. Après le pont, reprendre à gauche sur la piste cyclable et la longer jusqu'à la rue Radisson Way. Continuer tout droit sur Radisson Way jusqu'au chemin Hiawatha Park. **3,2 km**
8. Prendre à droite sur le chemin Hiawatha Park jusqu'à la piste cyclable située à gauche. **0,17 km**
9. Prendre la piste cyclable jusqu'à l'embranchement vers le boul. Orléans. **0,45 km**
10. Prendre à droite sur le boul. Orléans et continuer tout droit jusqu'au boul. Saint-Joseph. **2,0 km**
11. Prendre à gauche sur le boul. Saint-Joseph jusqu'à l'hébergement. **0,9 km**



Lieu d'hébergement

- Presbytère de la Paroisse Saint-Joseph d'Orléans, 2757, boul. Saint-Joseph.
- Se présenter au bureau pour ensuite se diriger au sous-sol.
- Pas de douche.
- Les samedis et dimanches, vous devez utiliser la porte du côté droit de l'église.
- Téléphone du bureau :
 - Kathleen Blain, 613 824-2472
 - Monseigneur Maurice Dionne, 613 824-7983
- Avant de quitter, SVP prendre note du code de la boîte à clé de votre hébergement à Masson.



Services

- Wifi disponible.
- Plusieurs services et restaurants sont disponibles à proximité.



Blue Line, 613 238-1111.

Jour 2 : Orléans à Masson (Gatineau) —14,0 km

1. En sortant de l'hébergement, prendre à gauche sur le boul. Saint-Joseph jusqu'au rond-point. Service de restauration à 1 km de l'hébergement. **4,0 km**
2. Traverser le rond-point pour continuer tout droit sur le chemin Old Montréal. Marcher sur l'accotement de gauche jusqu'à la rue Cameron. **6,5 km**
3. Prendre à gauche sur la rue Cameron jusqu'au traversier. Possibilité de prendre une pause santé avant de traverser la rivière des Outaouais de l'Ontario vers le Québec. **0,5 km**



Prendre le traversier (\$ comptant).

4. Sur la rive québécoise, continuer tout droit sur le chemin du Quai jusqu'à la rue du Bass. (Vous pouvez prendre une pause au Parc Jack-Eyamie sur votre droite juste avant la rue du Bass et même le traverser pour vous rendre à la rue Camille-Deslauriers). **2,0 km**
5. Tourner à droite sur la rue du Bass, à gauche sur la rue Camille Deslauriers, à droite sur la rue des Frères-Moncion, puis à gauche sur la rue Lombard, traverser la R-148, continuer sur la rue Lombard jusqu'à la rue de l'Aréna; l'hébergement se trouve au coin de la rue Lombard et de l'Aréna. **1,0 km**



Lieu d'hébergement

- Centre sportif Robert-Rochon (Aréna de Masson-Angers), 97 rue de l'Aréna, Gatineau.
- L'hébergement se trouve à la Salle des bénévoles (Salle Maclaren). Pour y accéder, longer l'aréna sur la gauche : une flèche indique « Salle des bénévoles ». La porte se trouve en arrière de l'aréna.
- Le code de la boîte à clé vous sera donné par votre accompagnateur le matin du départ. Sinon, vous l'aurez pris en note à Orléans.
- Une personne viendra percevoir le montant de l'hébergement sur place.
- Pas de douche.

- Cuisinette.
- Contact : 819 281-4976 Mme Jennifer Gratton (bénévole)



Services

- Dépanneur et restaurants à proximité.
- Wifi.

Jour 3 : Masson (Gatineau) à Thurso—19,5 km



Voir le trajet alternatif plus court (optionnel).

1. Prendre à droite sur la rue de l'Aréna puis à gauche sur la rue des Servantes jusqu'au Chemin de Masson; traverser la R-148/315. **1,0 km**
2. Prendre la piste cyclable à droite jusqu'à l'avenue Lépine. **3,6 km**
3. Prendre à droite sur l'avenue Lépine et continuer tout droit jusqu'au chemin Pagé (croix de Chemin). **3,2 km**
4. Prendre à droite sur le chemin Pagé et continuer tout droit jusqu'au chemin Linda. **1,1 km**
5. Prendre à gauche sur le chemin Linda qui devient le 3^e Rang.



Après 1,2 km, au 1101, il y a une aire de repos.



Plus loin, à environ 3,6 km, on peut s'arrêter à un petit cimetière écossais où il y a une aire de repos.

Continuer tout droit jusqu'au panneau d'arrêt, montée Berndt. **5,4 km**

6. Tourner à gauche sur la montée Berndt.



Il y a une aire de repos et des toilettes dans le garage du 16, Montée Berndt.

Continuer jusqu'au 4^e Rang (ou chemin Craig) où il y a une croix de chemin en bois. **1,6 km**

7. Tourner à droite au 4^e Rang.



Au 829, 4^e rang, à « Notre petite ferme », se trouve une aire de repos.

8. Continuer tout droit jusqu'au panneau d'arrêt (R-148), juste après la voie ferrée. **3,2 km**
9. Tourner à gauche sur la R-148 qui devient rue Victoria dans le village de Thurso et continuer tout droit jusqu'à l'église St-Jean-l'Évangéliste.
L'hébergement est au fond de la cour, juste avant l'église. **1,4 km**



Trajet alternatif : Masson à Thurso—15.9 km

1. Prendre la rue de l'Aréna sur la gauche jusqu'à la 2^e jonction de la rue Bouchard, tourner à droite pour vous rendre au Chemin de Montréal (R-148). **0,3 km**
2. Tourner à gauche sur le Chemin de Montréal (R-148) jusqu'au Chemin Pagé. **3,3 km**

Soyez prudent, la R-148 est achalandée.

3. Tourner à gauche sur le chemin Pagé jusqu'au chemin Linda. **1,5 km**
4. Prendre à droite sur le chemin Linda qui devient le 3^e Rang.



Après 1,2 km, au 1101, il y a une aire de repos mais pas d'accès aux toilettes.



Plus loin, à environ 3,6 km, on peut s'arrêter à un petit cimetière écossais où il y a une aire de repos.

Continuer tout droit jusqu'au panneau d'arrêt, montée Berndt. **5,4 km**

5. Continuer le trajet principal à partir du numéro 6.



Lieu d'hébergement

- Salle au fond de la cour, entre l'église et le presbytère situé au 356, rue Victoria.
- Prendre la clé à la sacristie de l'église ; une consigne sera indiquée sur place pour la remise de la clé le matin du départ.
- Contact : Sacristie, Madame Louise Leblanc, 819 707-0510 (urgence seulement).
- Les matelas de sol sont à l'étage.



Services

Services et restaurants à proximité.

Jour 4 : Thurso à Plaisance—18,5 km **



Voir le trajet alternatif (optionnel).

1. Reprendre la rue Victoria (R-148) à droite. Au feu de circulation, tourner à gauche sur la rue Galipeau jusqu'à la piste cyclable à droite, après la rue Bill-Clément. **1,0 km**
2. Prendre la piste cyclable, d'abord asphaltée et qui devient un sentier en terre, traverser la R-317 (1^e route que l'on croise) et continuer tout droit jusqu'au 5^e Rang E. (2^e route pavée, pas identifiée). **1,7 km**
3. Tourner à droite sur le 5^e Rang E. jusqu'à la Montée du Gore, intersection en T (environ 1,7 km après la Montée Steiner). **5,1 km**
4. Tourner à gauche sur la Montée du Gore.



Après 35 m, près de l'intersection du 3^e Rang du Gore, croix de chemin et aire de repos : abri, table et latrine extérieure.

Continuer tout droit sur la Montée du Gore jusqu'au Chemin du 4^e Rang du Gore où il y a une croix de chemin. **2,6 km**

5. Tourner à droite au Chemin du 4^e Rang du Gore, jusqu'au Rang Malo.

Entrer dans le Parc des Chutes de Plaisance à droite, juste après le pont sur la rivière de la Petite-Nation. L'entrée est gratuite pour nos marcheurs. **2,4 km**



On y trouve une aire de repos et des toilettes.

6. En quittant les chutes, revenir au Rang Malo et garder la droite, puis continuer jusqu'à la Montée Papineau (intersection en T). **1,6 km**
7. Tourner à droite sur la Montée Papineau qui devient la rue Papineau, aller jusqu'à la rue Principale (R-148), traverser la rue Principale, continuer tout droit sur le Chemin des Presqu'îles pour vous rendre à l'hébergement. **4,1 km**



Trajet alternatif : Thurso à Plaisance—15,0 km

1. Reprendre la rue Victoria (R-148) à droite.
Au feu de circulation, tourner à droite, rue Galipeau, jusqu'au centre d'accueil du sentier du Parc national de Plaisance à gauche, avant le traversier. Des frais de passage sont exigés (SEPAC). **1,5 km**
2. Prendre le Sentier des Outaouais jusqu'au Sentier de la Baie Noire. **5,5 km**
3. Prendre à gauche le Sentier de la Baie-Noire jusqu'au Sentier de la Carrière. **1,6 km**
4. Prendre le Sentier de la Carrière à droite, jusqu'à la rue Legault (juste après le pont). **3,8 km**
5. Prendre à droite la rue Legault jusqu'au bout, puis légèrement à droite le Sentier de la Carrière jusqu'au Chemin des Presqu'îles. **2,4 km**
6. Prendre à gauche le Chemin des Presqu'îles jusqu'à l'hébergement. **0,2 km**



Lieu d'hébergement

- 49, Chemin des Presqu'îles.
- L'hébergement se trouve au sous-sol de la maison. Pour y accéder, longer le côté gauche de la maison et entrer par la deuxième porte. Une affiche indiquera l'entrée des marcheurs.
- Laveuse et sècheuse disponibles (\$\$).
- Contact : Mme Anne Thinkler.
- Si vous arrivez à Montebello (prochaine escale) un samedi ou un dimanche, SVP prendre note des consignes affichées ici à Plaisance pour obtenir la clé de l'hébergement à Montebello et la remettre.



Services

- Épicerie (7 h à 22 h). Casse-croûte/restaurants à proximité (heures d'ouverture variables).
- Il est possible de commander des repas de Papineauville.

Jour 5 : Plaisance à Montebello—23,6 km **

1. À la sortie de l'hébergement, prendre à gauche le Chemin des Presqu'îles, traverser la rue Principale (R-148), monter la rue Papineau (devient la Montée Papineau) et continuer tout droit jusqu'à l'intersection en T (environ 400 m passé l'autoroute 50). À l'intersection, croix de chemin, rang St-Louis à gauche et chemin des Cascades à droite. **5,1 km**

2. Prendre à droite sur le chemin des Cascades.



À 1,9 km, aire de repos au Domaine Mangalica au 452.

Continuer tout droit sur le chemin des Cascades qui devient Côte de Cascades. **6,7 km**

3. Au panneau d'arrêt, prendre à droite la Côte de Cascades (suivre les indications pour A-50/R-321. Attention, ne pas aller tout droit, c'est un cul-de-sac), passer sous le viaduc de l'autoroute 50, tourner à gauche au panneau d'arrêt pour continuer sur Côte des Cascades, puis à l'autre panneau d'arrêt, prendre à droite jusqu'à la R-321. **1,1 km**

4. Prendre à gauche sur la R-321, direction Saint-André- Avelin, continuer jusqu'au chemin Saint-Hyacinthe. **1,0 km**

5. Prendre à droite sur le chemin St-Hyacinthe qui devient chemin de la Rouge juste après le pont.

6. À la fourche, prendre à droite le chemin Saint-Hyacinthe, continuer tout droit jusqu'au viaduc de l'autoroute 50. Vous croiserez le Chemin Woodward et la Côte Birabin-Saint-Denis avant d'arriver au viaduc. Traverser le viaduc et continuer tout droit sur le chemin St-Hyacinthe jusqu'à un petit pont de pierres. **4,4 km**

Tout de suite après le pont, prendre à droite sur le chemin des Lièvres et continuer tout droit jusqu'au chemin Richelieu (intersection en Y). **0,7 km**

Prendre à droite sur le chemin Richelieu. Après 250 m, prendre à gauche sur le chemin des Golfeurs, puis à gauche (suivre la courbe) sur le chemin des Balles-Perdues qui redevient le chemin des Golfeurs. Poursuivre sur le chemin des Golfeurs jusqu'à la R-323. **2,4 km**

7. Prendre à droite jusqu'à la rue Notre-Dame (R-148). **0,2 km**

8. Tourner à gauche sur la rue Notre-Dame (R-148) jusqu'à la rue Bonsecours à gauche.

0,6 km



Lieu d'hébergement

- Centre communautaire, 220a, rue Bonsecours.
- Clé disponible à la mairie sur semaine. Pour récupérer la clé les fins de semaine, des consignes vous seront données par votre accompagnateur le jour de votre départ. Sinon, vous aurez pris l'information en note à Plaisance.
- Chaque marcheur dépose le montant demandé pour l'hébergement dans l'enveloppe.
- Contact : Pierre Bertrand, conseiller municipal, 819 923-6613 (urgence seulement).



Services

- Si vous lisez le guide en ligne, cliquez sur le lien : [Village historique et touristique](#).
- Services et restaurants à proximité.



Taxi Montebello, 819 423-4011.

Jour 6 : Montebello à L'Original—23,9 km

1. De l'hébergement, retourner sur la rue Notre-Dame (R-148), prendre à gauche et continuer tout droit jusqu'à la route Côte du Front (sur la gauche, avant le pont). **2,3 km**
2. Prendre à gauche sur Côte du Front, parallèle à la R-148. Suivre ce petit chemin, traverser un pont et continuer pour rejoindre la R-148. **1,6 km**
3. Reprendre à gauche sur la rue Notre-Dame (R-148) jusqu'au chemin du Traversier. **1,1 km**



Prendre ce chemin à droite jusqu'au quai pour y prendre **ENSEMBLE** le traversier (\$ comptant) vers Lefavre. Les propriétaires préfèrent effectuer la traversée avec un minimum de 5 personnes lorsqu'il n'y a pas de voitures à bord.

4. En sortant du traversier (toilette sèche), monter la côte et prendre à gauche sur la rue Lajoie (chemin Concession 1), jusqu'au panneau qui indique « Montréal » (intersection Bay Road). **5,2 km**
5. Prendre à droite sur Bay Road (County Road 24) jusqu'à l'intersection en T. **2,9 km**
6. Prendre à gauche sur Bay Road et continuer tout droit jusqu'à un petit parc à l'entrée du village de L'Original.



En route, vous trouverez une aire de repos au 2970 Bay Road.



Au 1756 Bay Road, eau disponible, accès à la toilette si les propriétaires sont présents. **9,6 km**

7. Prendre à gauche sur la rue King qui devient le chemin Front O. À l'entrée du village, de l'autre côté du petit parc, il y a un dépanneur. Vous êtes à environ 1,2 km du lieu d'hébergement. Continuer jusqu'au terrain de camping municipal. **1,2 km**



Les samedis et dimanches, arrivez au camping **AVANT** 16 h. Si vous arrivez après 16 h, vous devrez attendre jusqu'à 17 h avant que le responsable de la sécurité vous ouvre la porte.



Lieu d'hébergement

- Centre communautaire, camping municipal, 772, chemin Front O.
- Contacts :
 - Madame Mélanie Larivière, 613 678-3601 (urgence seulement, sur semaine).
 - Urgence les fins de semaine : se référer au responsable du camping sur les lieux.
- **Attention** : il est strictement défendu de faire sécher les sous-vêtements à l'extérieur (consigne du Camping municipal pour tous les usagers).
- Corde à linge, laveuse et sècheuse (\$\$) disponibles au camping. Il y a aussi une plage.



Services

- Il est possible de commander des repas de L'Original et de Hawkesbury.
- En vous dirigeant vers Chute-à-Blondeau, vous pourriez profiter d'un arrêt à Hawkesbury pour manger : c'est à 7,5 km.



Hawkesbury Taxi, 613 632-1151.

Jour 7 : L'Original à Chute-à-Blondeau—19,3 km

1. Revenir à la rue Front puis prendre à gauche.

Continuer tout droit sur ce chemin qui longe la rivière des Outaouais jusqu'à l'intersection en T, Regional Rd 4 ou rue Main O. **4,6 km**

2. Prendre à gauche sur la rue Main O. jusqu'à la rue McGill et boul. du Chenail. Cette artère est la division est-ouest de Hawkesbury. **2,5 km**

3. Continuer tout droit sur la rue Main E. (plusieurs commerces sur cette rue) jusqu'à la rue Tupper (concessionnaire automobile à l'intersection). **2,5 km**

4. Passé la rue Tupper, la rue Main devient le chemin Front. Continuer tout droit sur le chemin Front qui longe une baie.



Un petit parc se trouve sur la gauche devant le 2944, rue Front.

Un peu plus loin, il y a un ruisseau; c'est au pied de ce ruisseau que la bataille de Dollard Des Ormeaux a eu lieu.

Poursuivre jusqu'à l'hébergement. À noter que la rue Front devient la rue Principale dans le village de Chute-à-Blondeau. **9,7 km**



Lieu d'hébergement

- Centre communautaire, 2005, rue Principale ; se présenter à l'arrière, du côté de la rivière, au niveau du sol.
- Si un évènement a lieu au Centre communautaire, les marcheurs seront déplacés à la sacristie pour la nuit.
- Si vous devez dormir à la sacristie, les douches du centre communautaire ne seront disponibles que le lendemain matin.
- Contact : Madame Joanne Crête, 514 715-4383.



Services

- Il est possible d'acheter des collations et le déjeuner sur place.
- Il est aussi possible de commander des repas de Hawkesbury.

Jour 8 : Chute-à-Blondeau à Rigaud—22,7 km

1. Prendre à gauche sur la rue Front et passer devant l'entrée du parc provincial Voyageur. **4,3 km**
2. Continuer sur la rue Front, passer sur le viaduc de la R-417 et continuer tout droit jusqu'à Concession Road 1 (Conc 1). **0,9 km**
3. Prendre à gauche sur Concession Road 1 jusqu'au coin du chemin Grande Montée, vers Pointe-Fortune. **5,2 km**
4. Prendre à gauche sur le chemin Grande Montée, passer sur le viaduc de la R-417 et continuer tout droit jusqu'à l'intersection de la R-342. **0,4 km**
5. Prendre à droite sur la R-342 vers Rigaud.



Halte et toilette à 4,3 km au camping Trans-canadien, 960, R-342.

Il y a un dépanneur et une pergola.

Passer sur le viaduc de l'autoroute 40. La R-342 devient la rue St-Jean-Baptiste O. à l'entrée de Rigaud.

Traverser le pont et continuer tout droit (environ 100 mètres) jusqu'à la rue Saint-Pierre. **10 km**

6. Prendre à droite sur la rue Saint-Pierre, passer devant l'église Sainte-Madeleine et continuer jusqu'à la rue Bourget.

Prendre à gauche sur la rue Bourget, puis à droite sur la rue de Lourdes. En montant la rue de Lourdes, garder la gauche pour vous rendre au lieu d'hébergement (sur la gauche en arrivant au stationnement).

Se présenter à la boutique du sanctuaire. **1,9 km**



Lieu d'hébergement

- [Sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes](#), 43, rue de Lourdes.
- Hébergement au sous-sol de la boutique de souvenirs du sanctuaire.
- Contact : Père Jean-Claude Secours, 450 451-5385, poste 235.



Services

- Services et restaurants à Rigaud. Il est possible de commander un repas à partir du lieu d'hébergement.
- Pour le déjeuner à Rigaud, il y a des restaurants sur la rue St-Jean-Baptiste et d'autres juste avant l'autoroute 40.



Taxi 3000, 450 451-3000.

Jour 9 : Rigaud à Hudson—15,5 km

1. Descendre la rue de Lourdes, tourner à gauche sur la rue Saint-Viateur et continuer tout droit jusqu'à la rue St-Jean-Baptiste. **1,9 km**
2. Tourner à droite sur la rue St-Jean-Baptiste E. / Chemin de la Grande-Ligne (R-342) et continuer tout droit jusqu'au viaduc de l'autoroute 40. **1,1 km**



Services et restaurants près de l'intersection.

3. Passer le viaduc et continuer tout droit sur la rue St-Jean-Baptiste qui devient Chemin de la Grande-Ligne jusqu'à une intersection en Y, juste après la rue du Bosquet. Garder la gauche en direction de la voie ferrée. Ne pas continuer sur la R-342 (chemin des Prairies) qui fait une courbe à droite. **2,5 km**
4. Traverser la voie ferrée et continuer tout droit sur le chemin de l'Anse qui devient ensuite la rue Main.

Pas d'accotement. Soyez prudent.



À 8 km, au 642, se trouve l'église anglicane St-James. Un banc est disponible à l'extérieur et vous avez accès à des toilettes et de l'eau seulement si le centre communautaire à l'arrière de l'église est ouvert.



À Hudson, environ 1,5 km plus loin, services et restaurants.

5. Rendez-vous au lieu d'hébergement. **10 km**



Lieu d'hébergement

- L'église St-Thomas d'Aquin, 413, rue Main, salle Reid, côté ouest de l'église, au sous-sol.
- Prendre la clé au presbytère et la remettre au presbytère le matin du départ.
- Douches disponibles au presbytère sur demande.
- Contact : Père Roland Demers et Père Maricialano, 450 458-5322.



Services

Services et restaurants à proximité.



Taxi St-Lazare Hudson, 450 424-1000.

Jour 10 : Hudson à Sainte-Marthe-sur-le-Lac—20,7 km

1. Reprendre la rue Main à droite et continuer tout droit jusqu'au traversier.

3,8 km



Prendre le traversier vers Oka (\$ comptant).

2. En sortant du traversier, continuer tout droit sur le Rang de l'Annonciation et juste avant le terrain de balle, prendre la piste cyclable à droite jusqu'à la rue St-Jean-Baptiste.

0,8 km

3. Prendre à droite sur la rue St-Jean-Baptiste qui bifurque ensuite à gauche et suivre la piste cyclable appelée Route Verte 1. À la rue St-André, prendre à droite jusqu'à la rue St-Sulpice (Route Verte 1); tourner à gauche et continuer de suivre la piste cyclable.

Traverser le Parc national d'Oka. À environ 3,2 km, vous croiserez le Chemin du Camping. Continuer de suivre la piste cyclable (Route Verte 1 / Chemin des Collines) jusqu'à un embranchement sur la droite en direction de Deux-Montagnes.

9,0 km

4. Prendre cet embranchement à droite (Route Verte 1) et continuer sur la piste cyclable.



Un banc se trouve environ 2,7 km plus loin, près du Lac de la Sablière à Pointe-Calumet.

Continuer sur la piste cyclable, passer devant le parc aquatique, poursuivre jusqu'à la 30^e Avenue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, environ 3,9 km plus loin.

Prendre note que les numéros des avenues vont en décroissant jusqu'à la 1^e dans Pointe-Calumet et reprennent à partir de la 45^e à Sainte-Marthe-sur-le Lac.

6,3 km

5. Prendre à gauche sur la 30^e Avenue jusqu'au chemin d'Oka.

Prendre à droite sur le chemin d'Oka, faire 150 m et prendre à gauche sur la rue de l'Église.

Se rendre à la porte entre l'église et le presbytère, au fond du stationnement.

0,8 km



Lieu d'hébergement

- Presbytère, 3101, rue de l'Église.
- Contact : M. Roger Brunet, 450 473-2492.
- Prendre la clé à l'appartement #7 face au stationnement des H.L.M.



Services

Services et restaurants à proximité.



Téléphoner aujourd'hui à Laval pour confirmer votre arrivée demain. Sœur Mariette Desrochers, 438 403-8486.

S'il n'y a pas de réponse, téléphoner au Partage Saint-Maxime 450 973-4242.

Jour 11 : Sainte-Marthe-sur-le-Lac à Laval—20,7 km **

Dans les encadrés, deux trajets alternatifs sont proposés pour ce parcours :



- a. Au début du trajet, vers l'abbaye des Bénédictines.
- b. À la fin du trajet, par la Promenade des Îles, un parcours plus calme.

1. Prendre à gauche le chemin d'Oka jusqu'au feu de circulation du boul. des Promenades. **0,9 km**
 2. Traverser le boul. des Promenades et reprendre la piste cyclable (parallèle au chemin d'Oka, elle serpente vers un boisé après 10 m jusqu'au boul. Deux-Montagnes). **2,4 km**
 3. En sortant du boisé, traverser le boul. Deux-Montagnes et continuer tout droit sur la piste cyclable (parallèle à la voie ferrée en sortant du boisé) jusqu'à la fin de la piste (intersection 16^e Avenue et rue Guy). **0,5 km**
 4. Prendre à gauche sur la 16^e Avenue, encore à gauche sur la rue Montclair, puis à droite sur la 15^e Avenue jusqu'à la rue Henri-Dunant. **0,5 km**
 5. Prendre à gauche sur la rue Henri-Dunant, puis à droite sur la 8^e Avenue jusqu'au pont-barrage parallèle au chemin de fer. **2,1 km**
 6. Traverser le pont-barrage. À la sortie, prendre à droite sur la rue des Érables et traverser la voie ferrée.
Prendre la piste cyclable du côté gauche de la rue des Érables.
Continuer sur la rue des Érables jusqu'au dépanneur de la rue des Plaines. Rue des Érables devient alors chemin du Bord-de-l'Eau. **2,8 km**
- L' accotement est étroit, soyez prudent**
7. Continuer tout droit sur Bord-de-l'Eau jusqu'au boul. Samson. Ne pas continuer sur boul. Samson. **3,3 km**
 8. Poursuivre à droite sur Bord-de-l'Eau.



Après 1,1 km, parc nature « Couvrette ».

1,5 km plus loin, en face du 341, Bord-de-l'Eau, petit calvaire de pierre historique Sauriol, construit en 1925.

Continuer jusqu'à la rue Cléophas-Charbonneau, du côté gauche, après la rue des Anémones que vous verrez à droite. **3,6 km**

9. Prendre à gauche sur la rue Cléophas-Charbonneau jusqu'au boul. Samson. **0,2 km**

10. Prendre à droite sur le boul. Samson et passer sur le viaduc de l'autoroute 13.

Tout de suite après avoir passé le viaduc, surveiller la piste cyclable que vous prendrez à droite. Continuer sur cette piste cyclable jusqu'au boul. Lévesque O. (intersection en T). **1,1 km**

11. Prendre à gauche sur le boul. Lévesque O. jusqu'au boul. Samson. **1,2 km**

12. Prendre à droite le boul. Samson sur 300 m (centre commercial), puis prendre à droite sur l'autre section du boul. Lévesque O. jusqu'à l'église. **2,1 km**



a. Au début : trajet alternatif vers l'abbaye des Bénédictines (0,7 km de moins)

1. En quittant le presbytère de l'église Sainte-Marthe, prendre à gauche sur le chemin d'Oka et continuer tout droit jusqu'à l'abbaye des Bénédictines (2803, chemin d'Oka). **2,8 km**
Elle est ouverte marcheurs à 6 h 45. Laudes chantées à 7 h. Visitez : <https://abbayesaintemarie.ca/fr/>.
2. Reprendre à gauche sur le chemin d'Oka jusqu'à la 20^e Av. où il y a un feu de circulation. Prendre à droite sur la 20^e Av. puis à gauche sur le boul. du Lac.
Prendre ensuite à droite sur la 8^e Av. jusqu'au pont-barrage. **2,8 km**
3. Reprendre l'itinéraire principal à l'étape 6.



b. À la fin : trajet alternatif plus calme, par la Promenade des Îles, après la piste cyclable entre Samson et Lévesque (0,7 km de plus)

- | | |
|--|---------------|
| 11. Prendre à gauche sur le boul. Lévesque O. jusqu'à la Promenade des Îles. | 0,9 km |
| 12. Prendre à droite sur la promenade des Îles, passer par les Îles Du Tremblay et Paton, puis rejoindre l'autre section du boul. Lévesque O. qu'on peut atteindre en bifurquant, à la fin, dans le grand parc Berthiaume-Du Tremblay. | 1,7 km |
| 13. Prendre à droite sur le boul. Lévesque O. et continuer tout droit jusqu'à l'église Saint-Maxime. | 1,4 km |



Lieu d'hébergement

- Presbytère de l'église St-Maxime, 3700, rue Lévesque O. entre la 80^e et la 77^e Av.
- Se présenter au sous-sol de l'église du côté gauche.
- Demander Sœur Mariette Desrochers, 438 403-8486. S'il n'y a pas de réponse, téléphoner au Partage Saint-Maxime 450 973-4242.



Services

Services et restaurants à proximité.



Taxi Coop, 450 688-8700

Jour 12 : Laval à l'Oratoire St-Joseph, Montréal—12,7 km

1. En sortant du presbytère, se diriger vers la rivière; vous verrez l'école Saint-Maxime sur votre gauche. Prendre ensuite à gauche la piste cyclable qui longe la rivière des Prairies jusqu'au pont Lachapelle.

Traverser le pont sur le trottoir du côté droit. **1,2 km**

2. À la sortie du pont, prendre à droite la piste cyclable et passer sous le pont.

Continuer tout droit sur la rue Lachapelle puis prendre à gauche sur la rue du Bocage. Il y a un petit crochet à gauche, puis à droite, jusqu'au bout de la rue.



Prendre à droite sur la rue Notre-Dame-des-Anges, marcher 50 mètres et prendre à gauche pour entrer dans le parc Rimbault : aire de repos.

Près du boisé, prendre à droite sur le sentier jusqu'au boul. Gouin O.

1,5 km

3. Prendre à gauche sur le boul. Gouin O et continuer tout droit jusqu'au boul. O'Brien.

0,12 km

4. Prendre à droite sur le boul. O'Brien (qui devient avenue O'Brien après le boul. Henri Bourassa) jusqu'à la rue Lapointe. C'est la 2^e rue après le marché d'alimentation Mourelatos, juste après l'église africaine.

2,4 km

6. Prendre à gauche sur la rue Lapointe, puis à droite sur l'avenue Ste-Croix jusqu'au boul. Côte Vertu.

1,1 km

En retrait de l'abribus, au coin de l'intersection, le monument du Saint-Frère André : « Frère André, 1845-1937, décédé en cet hôpital, mercredi 6 janvier 1937 ».

7. Continuer sur Ste-Croix et passer sous l'autoroute 40.

1,6 km

L'avenue Ste-Croix devient le chemin Lucerne. Poursuivre sur Lucerne et prendre à gauche sur av. Algonquin jusqu'au Chemin St-Clare.

0,9 km

Prendre à droite sur le Chemin St-Clare. Il serpente jusqu'à la rue Jean-Talon où il devient chemin Côte-des-Neiges.

1,2 km

8. Continuer tout droit sur Côte-des-Neiges jusqu'au chemin Queen Mary. **2,2 km**
9. Prendre à droite sur le chemin Queen Mary et monter à gauche vers l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal de Montréal.
- Se présenter au bureau d'accueil des pèlerins pour signer le registre afin de recevoir votre certificat par la poste. **0,5 km**



Notez bien : aucun certificat ne sera remis si le registre n'est pas signé et une fois que l'Oratoire aura fermé ses livres

Validation quotidienne du parcours (À imprimer s.v.p.)

Orléans Date :	Masson (Gatineau) Date :	Thurso Date :
Plaisance Date :	Montebello Date :	L'Orignal Date :
Chute-à-Blondeau Date :	Rigaud Date :	Hudson Date :
Sainte-Marthe- sur-le-Lac Date :	Laval Date :	Montréal Date :



Tout en marchant ...